

Réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation : l'expérience de l'agglomération d'Orléans

Marielle CHENESSEAU, chargée de mission gestion des risques / Direction générale et Séverine SOUVILLE, chargée de mission habitat privé / Direction cohésion sociale, Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Le risque d'inondation de la Loire et du Loiret constitue le principal risque naturel auquel l'agglomération d'Orléans doit faire face, avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 4 mètres (crues de 1846, 1856 ou 1866 selon les endroits). Ce risque concerne 14 communes sur les 22 que compte l'agglomération, ce qui représente plus de 47 000 habitants (estimation 1999).

L'Agglo agit depuis plusieurs années pour **une meilleure prise en compte de ce risque**, au titre de son obligation de maintien des services publics, de gestionnaire d'ouvrages et dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat et de sa compétence économique, bien que n'ayant pas de responsabilité directe en matière de prévention du risque d'inondation.

Elle joue également un rôle fédérateur afin d'amener les collectivités à travailler ensemble **à réduire leur fragilité, informer les populations et concevoir des plans de gestion du risque.**

Réduire la vulnérabilité des services et du patrimoine de l'Agglo

L'Agglo a réalisé en 2006 une étude globale d'analyse de la vulnérabilité de ses services face aux risques auxquels elle pourrait être confrontée. Cela a permis d'identifier les directions et le patrimoine les plus vulnérables face à ces risques.

La Direction de la Gestion des Déchets serait la plus touchée face à une inondation. Son site principal, regroupant les services techniques, le centre administratif et le stock de matériel, est situé en zone inondable avec

L'Agglo

zone inondable



une hauteur d'eau estimée à 2,50 mètres. Une inondation serait donc synonyme d'absence de collecte pendant plusieurs mois pour l'ensemble de l'agglomération.

Un plan de continuité d'activité (PCA) est donc en cours de rédaction, **avec l'appui du Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI)**, autour de trois axes : les outils de travail (nombre de véhicules disponibles, état des bâtiments, du matériel), le personnel (lieu d'habitation, métiers représentés, pourcentage de personnel disponible), les conditions de travail (électricité, eau, assainissement, prestataires). Toutes les missions du service sont classées suivant leur arrêt, leur maintien ou leur renforcement en cas de crue. Le coût d'une crue de plus de 50 cm serait de 4 millions d'euros pour

l'Agglo et nécessiterait entre 6 et 8 mois de travaux pour remettre en état le site d'exploitation. On mesure là tout l'intérêt de cette étude !

La Direction de l'Assainissement est aussi concernée : les équipements situés en zone inondable risquent fort de dysfonctionner, de ne plus être accessibles ou de ne plus être alimentés. Par ailleurs, il est fort probable que les réseaux se remplissent de boue, ce qui sera long à nettoyer et qui retardera le retour à la normale.

La Direction des Déplacements serait elle aussi impactée, car la première ligne de tramway traverse la Loire et une grande partie du val. La ligne serait donc rapidement stoppée. Cela nécessite de prévoir des solutions de remplacement.

Au-delà des directions techniques, l'ensemble de la Maison AggLO serait touchée : par l'indisponibilité d'une partie de son personnel, par les difficultés d'alimentation (eau, électricité, communication...), par son obligation de maintenir ou rétablir ses services, par l'organisation de soutien des communes et du territoire.

Informer et sensibiliser les habitants

La Loire n'ayant pas connu de crue majeure depuis le XIX^{ème} siècle, la conscience du risque s'est perdue. Afin de sensibiliser finement la population, en 2005, les élus de l'AggLO ont souhaité intégrer la prévention du risque d'inondation à leur politique d'amélioration de l'habitat privé. Cette opération a bénéficié de l'appui de l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire et de la DIREN Centre pour concevoir une stratégie d'intervention en 2 axes :

- des diagnostics techniques des logements proposés gratuitement à tous les propriétaires situés en zone inondable. Cet outil de sensibilisation personnalisé permet d'expliquer aux habitants ce qu'ils peuvent faire pour rendre leur logement moins vulnérable face à l'inondation,

- des aides aux travaux pour les inciter à rendre leur logement moins vulnérable. Ces aides, sous conditions, viennent compléter les aides de l'agence nationale de l'habitat (Anah) également mobilisées.

Cette action a d'abord pris la forme d'un programme d'intérêt général (PIG) d'adaptation en prévention du risque d'inondation de 2005 à 2009, avant d'intégrer en 2011 une opération plus large d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Habitat durable ».

A ce jour, ce sont plus de 850 ménages qui ont bénéficié d'un diagnostic de leur logement, ce qui représente 4 % des logements potentiellement impactés.

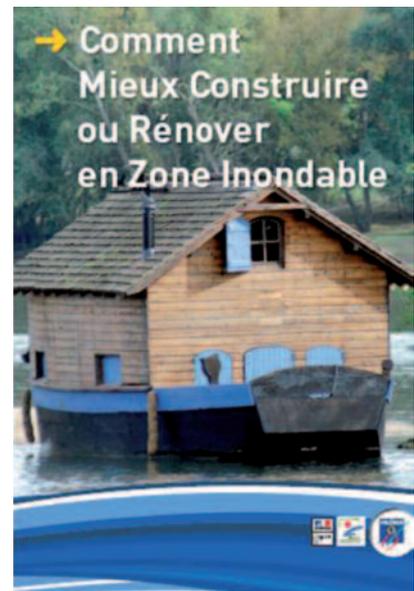
Les aides aux travaux ont été sollicitées par 41 propriétaires : outre le fait que ces subventions sont assujetties à des conditions de ressources, beaucoup de propriétaires préfèrent attendre pour envisager des travaux en raison de l'état général de bon entretien du parc.

Enfin, les propriétaires bailleurs pour bénéficier de subventions pour la réhabilitation de biens situés en zone inondable et destinés à la location, doivent intégrer à leur programme de travaux l'ensemble des préconisations du diagnostic.

Les immeubles en copropriété, très présents sur ce secteur, constituent un enjeu important. Ils ont fait l'objet d'une adaptation du dispositif avec un diagnostic spécifique « parties communes » et des possibilités d'aides simplifiées pour inciter les copropriétaires à engager des travaux.

Pour compléter ces diagnostics, une plaquette « mieux construire ou rénover en zone inondable » a été rédigée en partenariat avec la DREAL et la Mairie d'Orléans.

Enfin, pour sensibiliser les entreprises



implantées en zone inondable, l'AggLO finance également des diagnostics qui leur sont destinés dans le cadre d'un partenariat avec l'EP Loire. Cela permet de les informer sur leur vulnérabilité et les conseiller sur des aménagements leur permettant, à la suite d'un sinistre, de redémarrer rapidement et à moindre coût leur activité. Plus de 140 entreprises dans l'agglomération ont bénéficié de ce dispositif dont certaines ont engagé des travaux dans leurs locaux. Ce programme est également financé par l'Europe, la Région Centre, le Département du Loiret et plusieurs communes.

Se préparer à gérer la crue, avec les communes

Dans le secteur du val d'Orléans, l'ensemble des acteurs DREAL, DDT, Conseil Général, AggLO, communes travaillent ensemble à une meilleure connaissance du risque d'inondation via des études spécifiques : étude de danger pour les digues, modélisation hydraulique, carte des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues), étude coût-bénéfices... Cette connaissance accrue permet la révision concertée du PPRI, des plans communaux de sauvegarde plus précis, et un plan d'évacuation du val cohérent.

La concertation générale sur ce territoire permet une meilleure conscience du risque et une meilleure gestion de futurs événements.